

<b>SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021</b>
---

L'an deux mil vingt et un  
Le quinze avril à 20H45,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaient présents : Messieurs Didier SAUSSAY, Julien MASQUELIER, Yannick VANDENABEELE, Didier PIETTE, Roland FONTAINE, Christian JAROSZ, Filipe MARTINS, Edouard RIGAUD, Laurent ESCRIVA, François LIGNEY, Mesdames : Claudine RICOU, Edite DA SILVA, Anne CHASSANG, Françoise SANSON

Madame Anne CHASSANG est désignée comme secrétaire.

Puis lecture est faite du compte rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observations.

Enfin, on passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs et de gestion 2020 étudiés précédemment par la Commission des Finances. Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil et Madame Ricou soumet le compte administratif au vote.

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>TOTAUX</b>
<b>BUDGET COMMUNAL</b>			
Fonctionnement	404 164,73 €	359 708,38 €	+ 44 456,35 €
Investissement	409 163,27 €	286 111,79 €	+ 123 051,48 €
<b>TOTAL</b>			<b>167 507,83 €</b>

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>TOTAUX</b>
<b>Caisse des Ecoles</b>			
Fonctionnement	4 180 €	2 246,93 €	+ 1 933,07 €
Investissement	1 200,87 €	0 €	+ 1 200,87 €
<b>TOTAL</b>			<b>+ 3 133,94 €</b>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les comptes administratifs 2020 ainsi que les comptes de gestion pour l'année 2020.

### AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal,

Considérant que le résultat de fonctionnement au compte administratif 2020 est un excédent de 117 770,26 €.

Considérant que le résultat d'investissement au compte administratif 2020 est un excédent de 349 238,49 €.

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité des membres présents d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

77 720,26 € en investissement, article 1068

40 000 € en fonctionnement, report à nouveau pour l'exercice 2021.

## BUDGET PRIMITIF 2021

<b>BUDGET COMMUNAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
Fonctionnement	407 930,39 €	407 930,39 €
Investissement	520 554,87 €	520 554,87 €

<b>Caisse des Ecoles</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
Fonctionnement	6 369,48 €	6 369,48 €
Investissement	1 200,87 €	1 200,87 €

Considérant les propositions de la Commission des Finances pour le Budget Primitif 2021, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2021.

## TAUX DES DEUX TAXES

Considérant les propositions de la Commission des Finances pour le Budget Primitif 2021, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, il est décidé de ne pas augmenter le taux des deux taxes pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 10,19 %
- Taxe foncière non bâti : 50,37%

## SUBVENTIONS

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal des demandes de subventions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 5 voix POUR, 5 abstentions et 5 CONTRE décide d'accorder la totalité de la subvention Flex'en fête.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accorder une subvention aux anciens combattants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accorder une subvention au club de foot de Villiers Le Mahieu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 11 voix POUR, 2 abstentions et 2 voix CONTRE décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'hôpital d'Houdan.

## ALLOCATION ENERGIE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour l'attribution de l'allocation énergie pour les personnes de plus de 65 ans et non-imposables.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de reconduire l'allocation énergie pour un montant de 90 euros.

## DEVIS TERRAIN DE BOULES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de choisir un devis pour la réfection du terrain de boules pour qu'il soit opérationnel pour le tournoi du mois de septembre.

Le conseil, décide de demander un affinement du devis de la société WATELET, afin de réduire le montant du devis.

## **DEVIS PEINTURE ECOLE**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal trois devis pour la réfection de la peinture de la classe des petits  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de retenir la société MIRAUX .

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT SCOLAIRE MANTES MAULE SEPTEUIL**

Monsieur Le Maire présente une demande de modification des statuts du SMTS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver les modifications de statuts du SMTS

## **CONVENTION SIE-ELY (Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure-Et-Loir et des Yvelines)**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de signer une convention tripartite entre Cœur d'Yvelines, le SIE-ELY et la commune pour la facturation de l'entretien de l'éclairage public

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver la signature de la convention.

## **DESIGNATION D'UN ELU REFERENT-BOIS**

Monsieur Le Maire informe le conseil Municipal qu'il y lieu de désigner un référent-bois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de désigner Monsieur PIETTE comme référent.

## **RAPPORT DE LA CLECT (Commission Local d'Evaluation des charges transférées)**

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le rapport de la CLECT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le rapport.

## **COURRIER PARTICULIER**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'un particulier.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de ne pas donner suite à la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.